

Syndicat des Enseignants-UNSA Section de Seine Maritime 77 quai Cavelier de la Salle 76100 ROUEN

> Tél: 02 35 73 16 75 Fax: 02 35 03 92 26

Mail: 76@se-unsa.org

Site: <u>www.sections.se-unsa.org/76</u>

## CAPD du 29 janvier 2013 Déclaration préalable du SE-Unsa

Monsieur le Directeur Académique,

La parution du décret sur les rythmes scolaires suscite beaucoup de mécontentements chez les collègues. Non pas parce qu'ils sont hostiles à tout changement (celui-ci est nécessaire) mais parce qu'il est fait bien peu de cas de leur avis et de leurs propositions. La mise en place des activités péri-éducatives soulève de nombreuses questions. Nous ne nous étendrons pas sur l'aspect financier (il est évident que le coût de leur mise en place sera supporté par les communes, que certains secteurs auront toutes les peines du monde à organiser des activités de qualité et que le recrutement d'animateurs qualifiés posera des difficultés notamment en milieu rural).

Nous réitérons notre demande de voir les conseils d'école consultés, de voir les directeurs informés par les IENs (ce n'est pas le cas dans certaines circonscriptions) et de voir accorder toute la confiance dont ils ont tant manqué dans les années passées, aux enseignants premiers concernés avec leurs élèves.

Nous demandons d'être associés localement à ces réunions.

Cependant, pour le SE-Unsa, les avancées affichées par le Ministre :

- formation des enseignants via les ESPE
- priorité à l'école primaire
- 40 000 créations de postes
- · dispositif «plus de maîtres que de classes»
- scolarisation des moins de 3 ans en maternelle

. . .

ne peuvent nous amener à appeler à la grève du 31 janvier

Pour ce qui concerne les postes injectés dans le dispositif «plus de maîtres que de classes», nous refusons que les postes soient profilés d'autant que le projet n'en fait pas mention. Tout enseignant qui travaille autour du même projet peut être cet enseignant «surnuméraire». Nous imaginons que les écoles bénéficiant de ce dispositif seront repérables au mouvement afin de ne pas y arriver par hasard.

S'agissant des évaluations de grande section en maternelle, nous ne pouvons pas faire autre chose que redire aux collègues qu'elles sont départementales et qu'elles ne peuvent avoir de caractère obligatoire. Nous comptons sur vous, Monsieur le Directeur Académique, pour en convenir officiellement dans cette instance.

Au SE-UNSA nous continuons de penser que les évaluations doivent servir aux élèves. Elles ne peuvent donner lieu à un contrôle tatillon et participer à l'inflation paperassière.

En dehors de dispositifs nationaux, l'évaluation relève de la liberté pédagogique de l'enseignant.

Nous nous étonnons ici de constater que nombre de nos écoles ont déménagé de quelques centaines de mètres durant les congés d'été... Le nouveau logiciel utilisé pour le calcul de l'ISSR est défavorable aux collègues. Nous dénonçons une nouvelle mesure qui se traduit par une baisse de salaire directe.

Revenons à l'ordre du jour de la CAPD. Nous traitons du barème «inter» et, au delà du calcul, nous espérons que le droit à mobilité ne sera pas une nouvelle fois un sujet qui va fâcher les collègues quant au faible taux de satisfaction.

Nous comptons sur votre anticipation quant aux besoins de terrain en directeurs d'établissements spécialisés. U ou deux départs ne sauraient nous satisfaire au regard des postes actuellement vacants.